

Tout savoir  
SUR...

## GARANTIE AUTONOMIE SENIOR<sup>(1)</sup>

Anticiper et mieux vivre  
la perte d'autonomie



Oscar décerné par un jury de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune et des professionnels représentant l'ensemble des acteurs du secteur de l'Assurance pour une période d'un an à compter d'avril 2017.



Garantie Autonomie Senior  
une solution labellisée  
GAD ASSURANCE  
DEPENDANCE®

### Qu'est-ce que la Garantie Autonomie Senior ?

Réservée aux plus de 50 ans et moins de 75 ans, Garantie Autonomie Senior<sup>(1)</sup> vous fait bénéficier d'un accompagnement complet dès l'adhésion et, en cas de dépendance, d'une rente viagère et de solides garanties d'assistance<sup>(2)</sup>.

### Que permet-elle ?

Dès l'adhésion, Garantie Autonomie Senior<sup>(1)</sup> vous donne accès à des informations et des conseils pour vous aider à préserver votre capital santé. Et si vous perdez votre autonomie, elle vous couvre efficacement avec :

- une rente viagère versée en cas de dépendance totale ou partielle,
- des garanties d'assistance pour mieux vivre au quotidien.

### Comment fonctionne-t-elle ?

- Dès l'adhésion, vous bénéficiez de services et de conseils pratiques :
  - le portail web d'information **Mon SilverCoach** qui vous permet d'obtenir des recommandations pour soigner votre alimentation, préserver votre santé et accéder à vos services d'assistance,
  - l'**application pour smartphone Ultralert** pour être immédiatement mis en relation avec un opérateur Mondial Assistance ou avec les services de secours en cas de chute, malaise, agression...
- En cas de dépendance totale ou partielle, vous bénéficiez de garanties financières :
  - **Vous percevez une rente viagère mensuelle : de 500 € à 3 000 €/mois** en cas de dépendance totale selon le niveau de rente choisie à l'adhésion selon vos besoins (et 50% de cette rente en cas de dépendance partielle).
  - De plus, vous pouvez choisir en option à l'adhésion, **de recevoir un Capital Équipement de 5 000 €<sup>(3)</sup>** : Il vous permettra d'adapter votre logement à vos nouveaux besoins comme **l'achat d'équipement, l'aménagement de votre espace de vie...** Il vous est versé en une seule fois dès la reconnaissance d'un état consolidé de dépendance totale ou partielle.
- Vous bénéficiez également de nombreuses garanties d'assistance :
  - **une ligne conseil dédiée** pour faciliter vos démarches liées à la dépendance, vous informer, vous donner des contacts utiles...
  - **un bilan complet de vos besoins** réalisé par un spécialiste de Mondial Assistance,
  - **la visite d'un professionnel à votre domicile** pour vous conseiller sur les aménagements nécessaires dans votre lieu de vie,
  - **la formation de votre aidant** aux gestes de soins essentiels, si c'est l'un de vos proches qui s'occupe de vous au quotidien,
  - **la garantie "Répit de l'Aidant"** : en cas d'absence de votre aidant, Mondial Assistance organise et prend en charge (dans la limite de 1 000 €/an), la venue d'une aide à domicile ou trouve une solution d'hébergement temporaire dans un établissement approprié.

# GARANTIE AUTONOMIE SENIOR<sup>(1)</sup>

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes de 50 à moins de 75 ans, domiciliées en France métropolitaine.

## Quelles sont les formalités d'adhésion ?

Les formalités d'adhésion varient en fonction de votre âge et du montant de rente choisi.

Par exemple, si vous avez moins de 65 ans et que vous choisissez une rente inférieure à 1 500 €/mois, votre questionnaire de santé est simplifié : 4 questions seulement.

## Comment adhérer ?

Adhérez directement auprès de votre Conseiller en agence : il vous expliquera toutes vos garanties en détail et vous aidera à remplir votre demande d'adhésion.

## Quelles options pour plus de sérénité ?

Pour plus de tranquillité, Garantie Autonomie Senior vous propose 2 solutions efficaces et rassurantes :

### ■ Une solution innovante : la Silver Mother

Dispositif de surveillance spécialement adapté au maintien à domicile des seniors, la Silver Mother se branche sur la box internet et s'installe en toute simplicité. Elle inclut des capteurs paramétrables mesurant l'activité physique, la qualité de sommeil, la bonne prise des médicaments, les entrées/sorties de la maison... Tarif : 199 €<sup>(4)</sup>.

### ■ la Téléassistance

Grâce à ce service de téléassistance permanente à domicile, la personne aidée dispose d'un médaillon ou d'un bracelet pour lancer une alerte, être prise en charge et recevoir du secours si nécessaire. Tarif à partir de 17 €/mois<sup>(4)</sup>.

## Vos questions/Nos réponses

### **Si je suis en bonne santé, pourquoi adhérer maintenant ?**

Nul ne peut prévoir le jour où il deviendra dépendant, il est donc important de se protéger au plus tôt. Plus vous souscrivez tôt, plus les formalités médicales sont simplifiées et plus la cotisation est avantageuse. Grâce à Garantie Autonomie Senior<sup>(1)</sup>, vous bénéficiez d'un accompagnement utile dès l'adhésion. Notamment sur le site Mon SilverCoach, vous trouverez des conseils pratiques pour rester en forme et conserver votre autonomie le plus longtemps possible. De plus, grâce à l'application pour smartphone Ultralert, vous avez toujours un accès direct à des spécialistes en cas d'urgence.

### **Comment choisir le montant de ma rente en cas de dépendance ?**

Selon la DREES<sup>(5)</sup>, la dépendance coûte environ 1 800 €/mois dans le cas d'un maintien à domicile et 2 500 €/mois en établissement spécialisé. Après déduction de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), 1 000 € en moyenne restent à votre charge. Selon le montant de votre retraite et vos souhaits particuliers, vous pouvez évaluer la rente qui vous sera nécessaire.

# GARANTIE AUTONOMIE SENIOR<sup>(1)</sup>

## **Comment évolue ma rente si mon état de dépendance évolue ?**

Si vous devenez partiellement dépendant, vous percevrez 50 % du montant de la rente prévue en cas de dépendance totale. Si par la suite votre dépendance devient totale, votre rente passera à 100 % du montant prévu, dès reconnaissance de ce nouvel état par l'assureur.

## **Comment bénéficier de la Silver Mother ou de la Téléassistance ?**

Dès votre adhésion, vous pourrez vous connecter sur le portail Mon SilverCoach et souscrire directement l'option que vous avez choisie.

(1) Garantie Autonomie Senior est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

(2) Délai de carence suivant les cas.

(3) Cette option ne peut être souscrite qu'à l'adhésion mais est résiliable en cours de vie du contrat.

(4) Tarif en vigueur au 06/10/2016.

(5) DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.